

Les Bois, le 18 mars 2021

Avis officiel N° 3/2021

TRAVAUX

Le 12 avril prochain, les travaux de réfection des routes de La Petite Côte et du Jourez vont débuter. D'ores et déjà, le Conseil communal remercie les usagers de respecter la signalisation qui sera mise en place et garantit qu'il mettra tout en œuvre pour limiter les désagréments qui résulteront de ces travaux.



TAXE DES CHIENS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle base de données fédérale existe pour les propriétaires de chien(s) dénommée « Amicus ». Il appartient au(x) propriétaire(s) d'annoncer les modifications relatives à son/ses animal/aux telles que : détail(s) de(s) l'animal/aux qu'il détient, type d'utilisation, cession d'un/des animal/aux, prise en charge d'un/des animal/aux, exportation à l'étranger d'un/des animal/aux, décès de/des l'animal/aux, adresse(s) de vacances, intervention(s) planifiée(s) comme chien(s) de troupeau, commande d'une PETCard.

Toutes ces informations se font par internet. A cet effet, chaque propriétaire doit être enregistré. Afin qu'il puisse accéder à la base de données, la commune doit enregistrer les informations du propriétaire avec, en particulier, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

Dès lors, chaque propriétaire de chien(s) est invité par la présente à nous communiquer ces données afin que son accès à « Amicus » puisse être activé.

Le site : www.amicus.ch vous permettra de vous familiariser à la gestion des données avec le manuel des détenteurs.

Afin de compléter le registre existant, nous prions tous les détenteurs de chiens domiciliés sur le territoire communal de bien vouloir remplir et retourner le bulletin d'annonce, ceci uniquement en cas de modification des données sur votre/vos animal/aux. D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Des bulletins complémentaires peuvent être demandés au Secrétariat communal ou peuvent être trouvés sur le site internet : www.lesbois.ch « Formulaires en ligne ».

Annonce

Détenteur

Nom, prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

VOIR AU VERSO

1^{er} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :
Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

2^{ème} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :
Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

3^{ème} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :
Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

Le Conseil communal rappelle les dispositions de l'art. 7 du règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens : « Les détenteurs qui n'observent pas leur devoir d'annoncer leurs chiens ou de payer la taxe peuvent se voir infliger une taxe répressive atteignant au maximum le double du montant de la taxe annuelle ».



Conseil communal